



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ DE KAMOURASKA

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU KAMOURASKA-OUEST**

Le 16 septembre 2020

Réunion ordinaire tenue au Club de Golf de St-Pacôme à 19 h 30 pour le souper de Noël 2019.

Présents : Madame Martine Hudon, présidente
Monsieur Gilles DesRosiers, vice-président
Madame Doris Gagnon, Messieurs Sarto Dubé et Denis Miville.

Dans le but d'alléger le texte,
« Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »
est appelée ci-après « La Régie ».

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE

Avant la réunion mensuelle, nous nous rencontrons pour un souper de reconnaissance des employés et des administrateurs sortants de la Régie. La présidente remercie les personnes suivantes et un certificat cadeau est remis à chacun selon la politique de remerciement de la Régie: Madame Michelle Émond, directrice générale depuis 8 ans, Monsieur Gilles Gagnon, administrateur sortant pour Saint-Onésime-d'Ixworth, Evans Gagnon, administrateur sortant pour la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant

45.09.20

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion du 16 septembre 2020 soit accepté tel que présenté en laissant le point *Questions diverses* ouvert.

46.09.20

3. INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes de juillet, d'août et de septembre suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER		
Réunion régulière tenue le 16 septembre 2020		
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANTS
Éboueurs	12 juillet au 15 août	6 606,13 \$
Marilyne Lévesque	12 juillet au 15 août	904,73 \$
Total des salaires		7 510,86 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS
Caisse Desjardins	Frais de juillet	15,37 \$
Caisse Desjardins	Remboursement prêt 336 + intérêts	43 535,86 \$
Marilyne Lévesque	Ligne téléphonique	47,67 \$
Bertin Michaud	Cellulaire	45,00 \$
Gilles Lizotte	Cellulaire	45,00 \$
France Derome	Bris Rivière-Ouelle, morceau de bois de clôture	11,55 \$
Visa Desjardins	Masques pour conducteurs	49,43 \$
Tabagie Lunik	Encre - Refacturé à la Municipalité de Ste-Anne	106,92 \$
Pétrole B. Ouellet	Diesel	3 134,02 \$
Garage Conrad Dionne	Réparation camion 336	51,60 \$
Centre de Service St-Philippe	Entretien 335 et réparation 334	959,82 \$
Carrefour du camion RDL	Réparation 334	81,77 \$
La Salopette et l'Aventurier	Vêtements Gilles Lizotte	72,41 \$
Énergie Sonic	Diesel	289,05 \$
Total des Incompressibles		48 445,47 \$
	Total des incompressibles	48 445,47 \$
	Total incompressibles et salaires	55 956,33 \$

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière tenue le 16 septembre 2020		
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANTS
Éboueurs	16 août au 12 septembre	6 477,16 \$
Marilyne Lévesque	16 août au 12 septembre	494,78 \$
Total des salaires		6 971,94 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS
Caisse Desjardins	Frais d'août	16,42 \$
Gilles Lizotte	Déplacement + Cellulaire	85,32 \$
Marilyne Lévesque	Ligne téléphonique	47,67 \$
Bertin Michaud	Cellulaire	45,00 \$
Total des Incompressibles		194,41 \$
FOURNISSEURS	COMPTES À PAYER	MONTANTS
Tabagie Lunik	Papier	52,88 \$
Pétroles B. Ouellet	Diesel	5 232,63 \$
Garage Conrad Dionne	Entretien 335	43,48 \$
Centre de service St-Philippe	Réparation/entretien 336, ent./rép. 334	2 899,13 \$
Carrefour du camion RDL	Réparation 334	1 312,88 \$
Salopette et l'Aventurier	Vêtements Gilles	114,93 \$
Énergie Sonic	Diesel	143,21 \$
Tendance Impression	Hébergement	28,73 \$
	Total des comptes à payer	9 827,87 \$
	Grand total	16 994,22 \$

47.09.20 **4. DÉPÔT DES RAPPORTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport budgétaire d'août et celui de septembre soient acceptés tel que présentés.

5. BRIS – ST-ONÉSIME-D'IXWORTH

Madame Martine Hudon présente aux administrateurs le bris survenu à St-Onésime. Puisqu'il n'y a aucun manque de la part de l'employé et en se référant au règlement municipal, les administrateurs s'entendent pour ne pas rembourser ce bris. Il a aussi été précisé que la durée de vie moyenne d'un bac est (8 à 10 ans).

6. SUIVI DES PLAINTES

Les administrateurs discutent des points suivants :

48.09.20

1. Le déplacement des collectes durant la période de vacances des employés n'a pas fait l'unanimité, donc pour l'année prochaine prévoir le budget en conséquence qu'il n'y ait le moins de changement possible lors des vacances.
2. Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Régie rembourse madame France Derome pour le bris survenu à Rivière-Ouelle, car le bris est survenu lors de la collecte. Monsieur Gilles Lizotte, responsable des opérations, a confirmé le bris. Le montant des dommages est de 11.55 \$ chèque que la secrétaire-trésorière a fait parvenir à la dame.
3. Les administrateurs ont été mis au fait que certaines plaintes avaient été reçues pour des bacs retrouvés souvent par terre dans diverses municipalités. Les employés ont été informés de la situation et seront plus vigilants.
4. Les administrateurs ont discuté suite à la demande de la directrice générale de la Municipalité de Rivière-Ouelle de faire un communiqué pour distribuer aux municipalités en lien avec le bac brun. En fait, en juillet dernier, le camion contenant les collectes des bruns bac a été refusé au site de biométhanisation de Rivière-du-Loup, car il y avait trop de matières refusées dans le camion. Le travail de la Régie consiste à faire les diverses collectes et non pas de rédiger

ce type de communiqué. Chaque municipalité paie dans leur quote-part un montant pour la CO-ÉCO, organisme qui a le mandat d'informer les citoyens sur les diverses matières acceptées dans les bacs. La directrice générale de la Régie n'a pas ce mandat. Donc il en revient à chaque municipalité de faire les suivis qu'ils se doivent.

- 49.09.20**
- 7. FONCTIONNEMENT RÉGIE**
- Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une révision de l'entente intermunicipale et du règlement des municipalités soient faites. Un document explicatif des rôles de chacun sera produit par la présidente de la Régie et présenté aux administrateurs à la prochaine rencontre pour présentation aux municipalités participantes.
- 50.09.20**
- 8. BRIS CAMION 336**
- Il est proposé par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une réclamation parvienne à la Municipalité de Saint-Pacôme. La valeur des dommages est estimée à environ 2 754.56 \$.
- 51.09.20**
- 9. SUIVI DE DOSSIER – BERTIN MICHAUD**
- Il est proposé par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de monsieur Bertin Michaud. De plus, il est proposé par monsieur Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres présents que le remboursement de son compte de cellulaire soit terminé.
- 52.09.20**
- Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que monsieur Gilles Lizotte soit engagé à titre de responsable des opérations de la Régie. Que son contrat de travail soit modifié selon ce qui a été discuté. Que ce changement soit effectif pour la période de travail se terminant 19 septembre 2020. Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à modifier son contrat de travail.
- 53.09.20**
- Il est proposé par monsieur Denis Miville et résolu à l'unanimité des membres présents que Geneviève Lizotte soit engagée comme éboueuse temps plein à la Régie. Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à lui faire un contrat de travail selon ce qui a été discuté. Que ce changement soit effectif pour la période de travail se terminant 19 septembre 2020.
- Il est proposé par madame Martine Hudon et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une reconnaissance soit remise à monsieur Bertin Michaud l'année prochaine lors du souper de Noël en guise de remerciement pour ses nombreuses années de services.
- 54.09.20**
- 10. LIGNES DIRECTRICES BUDGET 2021**
- Il est proposé par monsieur Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres présents que l'indexation des employés soit de 2.5 % pour l'année 2021.
- 55.09.20**
- Il est proposé par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents de prévoir dans le budget 2021, cinq semaines de vacances à remplacer. Il manque environ 15 000 \$ pour effectuer les cueillettes durant les 5 semaines.
- 56.09.20**
- Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de prévoir un budget de 500.00 \$ en guise de reconnaissance pour les administrateurs sortants tel que décrit dans la politique de remerciement.
- 11. DISPOSITION DES ENCOMBRANTS – MUNICIPALITÉ DE ST-ALEXANDRE**
- Les administrateurs s'entendent que ce point n'est pas pertinent pour les administrateurs de la Régie.
- 12. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUILLET 2020**

57.09.20

Il est proposé par monsieur Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2020, tenue à la municipalité de Rivière-Ouelle, soit accepté tel que présenté.

13. QUESTIONS DIVERSES

58.09.20

Il est proposé par madame Martine Hudon et résolu à l'unanimité des membres présents que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer le Club de golf de Saint-Pacôme pour le souper de Noël 2019 au montant de 265.98 \$. De plus, il est proposé par madame Martine Hudon et résolu à la majorité des membres présents que les frais de déplacement pour cette réunion ne soient pas remboursés étant donné qu'avait lieu avant la réunion le souper de Noël.

1. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière le 21 octobre 2020 à 19 h 30.

2. FERMETURE DE LA RENCONTRE

59.09.20

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 21h45.

Je, Martine Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Martine Hudon,
Présidente

Gilles DesRosiers,
Vice-Président